

# Femmes et sport, vers un nouveau départ !

## Intégrer l'activité physique ou sportive dans le parcours de reconstruction des femmes et des jeunes filles vulnérables

**APPEL À  
PROJETS  
2021**

DATE LIMITE DE  
TRANSMISSION DES  
DOSSIERS :  
17 FÉVRIER 2021

### Contexte

Les situations de vulnérabilité peuvent toucher les hommes comme les femmes. Les conséquences, qu'elles soient économiques, sociales, sanitaires ou psychologiques, peuvent prendre différentes formes et se traduisent le plus souvent par des difficultés d'accès aux droits communs. Toutefois, ces conséquences sont souvent plus lourdes chez les femmes et davantage encore dans les territoires fragilisés. La vulnérabilité affaiblit le plus souvent l'autonomie des femmes, freine le déploiement de leurs capacités et les expose davantage aux violences. Le contexte sanitaire particulier qui a marqué cette année 2020 a accentué ces constats et révélé des phénomènes inquiétants : charge familiale plus lourde, articulation des temps de vie rendue difficile, sédentarité contrainte, contexte économique tendu introduisant des problématiques liées au maintien dans l'emploi, conditions sanitaires dégradées, augmentation des appels d'urgence pour violences intrafamiliales... En outre, la nécessité de se protéger s'est traduite par un isolement, facteur de stress et d'anxiété entraînant des comportements à risques en termes d'alimentation et de sédentarité.

Les jeunes filles des quartiers populaires ou des territoires isolés sont également souvent plus vulnérables que les garçons, notamment à l'adolescence, et ce quel que soit le contexte. L'adolescence chez les filles est une période de bouleversements physiques et psychologiques. Elle révèle souvent un mal-être qui, s'il n'est pas identifié et suivi, peut conduire à des comportements à risques. Les familles ne disposent pas nécessairement des ressources pour aider leur enfant à dépasser ses difficultés.

Les jeunes filles et les femmes en situation de vulnérabilité ont besoin d'un accompagnement spécifique pour reprendre confiance en elles, accepter leur image corporelle et envisager un avenir plus serein. Les activités physiques ou sportives sont des outils reconnus pour surmonter les difficultés rencontrées par les femmes et les filles, lorsqu'elles sont pleinement intégrées à un parcours d'insertion ou de remobilisation. L'intervenant sportif, le travailleur social et/ou le professionnel de santé<sup>1</sup>, lorsqu'ils agissent en équipe et au service de la personne, dans une approche pluridisciplinaire, sont les clés de voûte d'un parcours d'insertion réussi.

<sup>1</sup>Avertissement de lecture : Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons choisi, par commodité de lecture, le genre masculin pour les fonctions ou noms de métiers. Ceux-ci peuvent être cependant occupés par des femmes comme par des hommes.

## Objectifs

La Fondation de France soutiendra des projets en France ayant pour objectif **d'utiliser l'activité physique ou sportive à destination de femmes ou de jeunes filles présentant des signes de vulnérabilité, pour :**

- favoriser la (re)construction de l'estime de soi ;
- participer à la réappropriation de l'image corporelle ;
- favoriser la (re)découverte d'une capacité à agir en vue de participer à l'amélioration de leur parcours global d'insertion.

La crise sanitaire actuelle confronte les professionnels à des réalités qui questionnent leurs modèles d'intervention. Ils sont désormais invités à proposer des adaptations dans les modes de pratiques ou à innover. L'élaboration de solutions hybrides associant nutrition, lutte contre l'anxiété et activité physique sera favorisée.

**La Fondation de France privilégiera les projets visant à accompagner les jeunes filles et les femmes exposées aux violences..**

## Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des femmes ou des jeunes filles de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné.

Les projets visant des collaborations entre des structures sanitaires ou sociales et des associations sportives seront favorisés.

Le projet devra se réaliser en France (métropole ou territoires ultra-marins).

## Critères de sélection

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- qualité de la réflexion, de la démarche et de l'investissement de l'équipe pluridisciplinaire portant le projet (pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet aux regards des attentes et des besoins exprimés par les femmes) ;

- capacité à **identifier en amont** les femmes ou les jeunes filles, à analyser et démontrer leurs **besoins au regard de leur situation de vulnérabilité** ;

- capacité à démontrer comment

- o l'activité physique ou sportive fait **partie intégrante du parcours de reconstruction/réparation/remobilisation formalisé et co-construit** entre l'équipe sociale et/ou soignante, les professionnels de l'activité physique ou sportive et la personne ;

- o le projet justifie d'une **collaboration réelle et constante** entre tous les acteurs de champs disciplinaires distincts mobilisés au service des personnes accompagnées ;

- aptitude à **démontrer les impacts recherchés** dans l'articulation de l'approche sociale/sanitaire et sportive construite au service des femmes ou des jeunes filles ;

- au regard du contexte de crise sanitaire actuel, capacité à adapter le contenu du projet au cours du temps et à justifier le **respect des consignes sanitaires** en vigueur sur le territoire identifié ;

- faculté à justifier d'une co-construction du projet par les professionnels et les femmes concernées,

- opportunité de développement dans la durée et/ou de reproductibilité ;

- pertinence de la démarche de suivi et d'évaluation tout au long du projet.

Le projet peut inclure, outre la pratique sportive et l'accompagnement sanitaire et/ou social, des actions de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

**La Fondation de France ne finance pas :** les projets ne permettant pas une pratique hebdomadaire construite sur le long terme, les projets ne faisant pas apparaître d'approche concertée pluridisciplinaire, les projets à destination de personnes pratiquant déjà des activités physiques au sein de la structure, les événements ponctuels, les formations diplômantes et les formations individuelles, la compétition de haut niveau, les

projets terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France, les projets qui n'envisageraient pas la pérennité des actions, les projets sans recherche de co-financement (hors autofinancement), le fonctionnement de la structure, les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives (mais la Fondation de France pourra financer du matériel ou un équipement de taille modeste dans le cadre d'un

projet précis) ; les demandes de financement de poste pour les collectivités locales ou territoriales ; les projets se déroulant en dehors du territoire français.

## Modalités de soutien

La Fondation de France pourra financer des projets annuels ou pluriannuels.

Le porteur de projets ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à projets.

## Comment répondre ?

L'appel à projets *Femmes et sport, vers un nouveau départ !* est ouvert du 10 décembre 2020 au 17 février 2021 à 17h. Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur **fondationdefrance.org** (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant le 17 février 2021 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

## Le circuit de financement d'un projet

### 1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 17 février 2021 à 17h seront étudiées par le Comité du programme Sport Santé Insertion. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation de France.

### 2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au mois de juillet 2021.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse [projets@fdf.org](mailto:projets@fdf.org) ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

## COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

## NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**